



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ PRINTANIÈRE

15-16 MAI 2014

St-Jean-de-Matha, Région de Lanaudière



Juillet 2014

5. Deux modèles d'intervention en développement social

Outiller les membres du RQDS et améliorer les pratiques en matière de développement social

Modèle 1-Stratégie municipale d'intervention dans le développement municipal

Personne-ressource

Clément Bergeron | Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (CRÉ VHSL)

C'est à partir des différentes démarches où il a été impliqué que monsieur Clément Bergeron, conseiller aux politiques de développement social de la Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (CRÉ VHSL), a livré sa communication : les municipalités de Beauport, Radisson, Pincourt et de Salaberry-de-Valleyfield, ainsi que les MRC de Beauharnois-Salaberry, de Vaudreuil-Soulanges et des Jardins-de-Napierville.

M. Bergeron précise que la gouvernance au VHSL est approuvée par la CRÉ et respecte les 4 niveaux d'intervention, soit les huit commissions régionales, les sept comités régionaux en développement social, les cinq comités territoriaux (pour chacune des cinq MRC) et les acteurs locaux-supralocaux. À chaque table territoriale, il y a les élus présents et la municipalité également joue un rôle de responsabilité de son propre développement. Le monde municipal est présent à tous les niveaux, traverse la gouvernance de la région et inter influence les autres acteurs de développement social. L'action, ça se passe réellement au sein des comités territoriaux de développement social. Et l'implication du monde municipal peut garantir une pérennité aux actions mises en place.

M. Bergeron pilote depuis janvier 2014 un Groupe d'innovation en développement social (GIDS), qui a pour but d'élaborer un guide pratique de politique municipale de développement social, de diffuser ce guide auprès des réseaux nationaux et des 65 municipalités de la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, et finalement, d'accompagner les municipalités qui s'engagent dans cette démarche. En plus du représentant de la CRÉ, le GIDS compte ceux du RQDS, de la Fondation Chagnon, de l'ASSS de la Montérégie et du MAMOT.

Une politique municipale de développement social vise à améliorer les conditions de vie des citoyens d'une municipalité et la réduction des inégalités sur son territoire. Dans ce cadre, des achats de services peuvent être planifiés, comme une entente ville/organismes communautaires pour faire la promotion des services offerts ou encore l'adoption de résolutions pour reconnaître les rôles de chacun.

Le modèle de gouvernance dans la VHSL est sensible aux démarches de participation citoyenne et par conséquent, aux préoccupations des citoyens. Pour les élus, c'est important d'être informés pour assurer le bien-être des citoyens qu'ils représentent. M. Bergeron expose un exemple de la création de deux postes pérennisés par une MRC dans une maison des jeunes en travail de rue pour répondre à la préoccupation des citoyens en regard de vandalisme fait par des jeunes du milieu. Ça répond clairement aux besoins des municipalités.

La gouvernance proposée par la région de la VHSL décentralise les enveloppes budgétaires au niveau des territoires des MRC, ce qui crée une dynamique de développement, une synergie intéressante. Toutefois, M. Bergeron insiste sur le fait que la communication reste à développer avec le monde municipal et qu'il faut toujours améliorer les liens de communication.

Plus particulièrement à Pincourt, dans le cadre des travaux de sa politique municipale de développement social, la municipalité a tenu vingt-deux focus-groupes pour sonder le pouls et valider la perception des besoins des citoyens de toute provenance. Le maire a transmis une lettre d'invitation personnalisée aux citoyens pour les inciter à participer à une consultation publique. Dans les suites du processus de priorisation et d'implantation de sa politique, la municipalité a nommé un chef de division pour supporter la mobilisation citoyenne créée par l'ensemble de la démarche.

Comme le mentionne M. Bergeron, le partenariat c'est un état d'esprit, une façon de faire, un partage des pouvoirs, qui favorise l'empowerment et donne un pouvoir de pérennisation aux actions. La politique municipale de développement social aborde une mobilisation citoyenne où en partant, la municipalité est présente, car ce sont les élus et la municipalité qui détiennent le potentiel, les ressources humaines et financières, et beaucoup de moyens de communication et de contacts.

Atelier d'échanges Les participant(e)s ont eu l'occasion d'échanger sur trois questions proposées par M. Bergeron. Voici le résumé des propos rassemblés à chacune des tables de travail pour chacune des trois questions.

1. Une municipalité a-t-elle un rôle à jouer en développement social? Si OUI, lequel? Si NON, pourquoi?

- ❖ Oui, car la municipalité est un territoire et non pas un secteur d'activité.
- ❖ Son rôle demeure à géométrie variable, mais elle reste imputable, légitime et responsable.
- ❖ Les élus sont-ils tous conscients de leur rôle? Leurs actions peuvent varier selon leur niveau de conscience de la pertinence des actions en développement social.
- ❖ La municipalité fait déjà du développement social, mais ne le nomme pas nécessairement ainsi – même pour nous-mêmes (les acteurs en DS), la définition est pas si clairement définie.
- ❖ Les élus sont tributaires de l'individu, ils interpellent directement le citoyen.
- ❖ La municipalité a un rôle de leadership, de coordination, d'assurer une veille de la démarche, de gardien de la politique, de la gouvernance. Elle est également le pont vers la MRC et garantit la pérennité des actions.
- ❖ Les municipalités ont un rôle définitif à jouer, parce qu'elles gèrent les immobilisations publiques, planifient l'urbanisme, écoutent les besoins des citoyens, les consultent, identifient les priorités et les appuient.
- ❖ Ne pas oublier les équipes municipales qui soutiennent les élus.
- ❖ Attention : Les municipalités rurales n'ont pas les mêmes ressources que les municipalités urbaines.

2. Si on voit un rôle potentiel en développement social pour une municipalité, qu'est-ce qui empêche la municipalité de jouer ce rôle?

- ❖ Les effets et les résultats de l'action en développement social s'effectuent dans un temps plus long que les effets et les résultats immédiats vécus au municipal. Par leurs mandats d'une durée de quatre ans, les élus ne voient pas toujours les effets directs de leurs décisions et ils peuvent manquer de vision.
- ❖ Les balises en développement social sont larges, globales, donc à quel niveau le monde municipal se sent-il interpellé, autrement que dans la lutte à la pauvreté? Il devient essentiel de conscientiser les élus et de choisir le bon moment pour le faire.
- ❖ Rien n'oblige le monde municipal à faire du développement social. À cet effet, il est important de poursuivre les processus d'accompagnement et de formation.

- ❖ Certains élus ont une crainte des démarches citoyennes et de leurs listes d'épicerie. On doit se rappeler qu'il y a aussi des gens constructifs en assemblée.
 - ❖ Un frein important est la rencontre d'acteurs non convaincus, donc le travail de promotion, d'information et de sensibilisation des élus est primordial. Il faut se donner un langage commun.
 - ❖ Contrairement aux démarches de politique MADA ou familiale, il n'y a pas de financement pour réaliser une démarche en développement social.
 - ❖ Les élus ont-ils une compréhension réelle de ce rôle potentiel?
 - ❖ On peut observer une dé-responsabilité des élus en raison d'un grand nombre d'organismes et d'acteurs et de l'ampleur de la tâche à accomplir. Par où commencer ? Il y a absence de règles claires.
 - ❖ Attention : Disparité rurale/urbaine.
3. Est-ce qu'une démarche d'élaboration d'une politique municipale de développement social est une bonne stratégie qui peut conduire la municipalité à jouer son rôle en développement social? Si OUI, comment? Si NON, pourquoi?
- ❖ La démarche doit être un moyen et non pas une fin en soi. On doit s'assurer de mettre en place des mécanismes de suivis, de vigie.
 - ❖ La démarche est une opportunité de mobiliser la communauté, de tenir compte des citoyens dans le processus.
 - ❖ Importance de la reconnaissance des paliers supérieurs par rapport au rôle municipal.
 - ❖ Si elle n'est pas mise en application, une telle démarche ne constitue pas une stratégie pertinente. Il est essentiel que la municipalité se dote de mécanismes de mise en œuvre et de suivi.

En guise de conclusion, M. Bergeron réitère l'importance, voire la nécessité que les élus s'impliquent dans les démarches constructives en développement social et qu'ils aillent de l'avant en invitant les citoyens aux assemblées de consultation. Pour M. Bergeron, le regard territorial (MRC) est différent de celui du municipal, car les MRC ont un regard plus large tandis que dans les municipalités l'action locale se déploie à son plein potentiel. Leurs rôles respectifs sont complémentaires.

Question d'un participant : Quelle est la pratique de changement la plus significative dans votre démarche?

Décidément, la présence du monde municipal dans la démarche. Et aussi, la participation des élus à tous les niveaux du processus et d'intervention. À titre d'exemple, au bout du compte,

les territoires ont décidé de pérenniser les postes pour le développement social (à part les agents ruraux pour lesquels le financement provient d'une autre source) dont le CLD est fiduciaire, un mandat donné par la MRC elle-même. Donc, on a financé 50 % des postes par le PAGSIS et l'autre 50 % par l'enveloppe de la réussite éducative. Au final, on réalise une intégration transversale des élus à chaque niveau et on voit le potentiel des municipalités dans la concrétisation d'une telle démarche.

Modèle 2- Concertation à l'échelle d'un territoire de MRC

Personne-ressource

Alain Coutu | Table des partenaires du développement social de Lanaudière (TPDSL)

Monsieur Alain Coutu, organisateur communautaire à la retraite, fondateur et coprésident pendant 10 ans de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière (TPDSL), a été un acteur important de la concertation dans la région de Lanaudière. Il agit encore aujourd'hui en tant que mentor et membre de plusieurs comités de travail partout au Québec, afin de faire évoluer les visions du développement social et de la concertation.

Voici le résumé du partage des réflexions en matière de concertation et la proposition d'action à l'échelle d'un territoire de MRC à travers des échanges. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous procurer son livret à l'adresse suivante : <http://www.tpds.org/index.jsp?p=48&f=212>

M. Coutu entame son exposé en mentionnant que nous vivons dans une société d'amélioration mutuelle et qu'il est primordial de toujours s'entendre sur le fond dans les concertations. À ce titre, M. Coutu indique qu'il y a différentes formes de concertation, dont la concertation de participation, qui sert principalement à la signature de protocoles, la concertation sectorielle, qui crée une base, et la concertation intersectorielle, qui travaille de façon plus large. M. Coutu précise qu'il est important de travailler avec des gens qui ont des intérêts communs (concertation sectorielle), mais qu'il est nécessaire de sortir de nos secteurs.

M. Coutu énumère quelques freins à la concertation, notamment la multitude de tables de concertation, l'éparpillement des acteurs, le manque d'efficacité, les intérêts divergents des partenaires et finalement les acteurs présents aux concertations qui ne font que de la représentation. Il précise que les acteurs n'ont pas tous les mêmes capacités d'agir au sein d'une concertation.

M. Coutu identifie des types de partenariats recherchés dans une concertation : posséder des intérêts communs et une vision partagée, viser une finalité commune, détenir des préoccupations éthiques, jouer un rôle décisionnel tout en démontrant de la latitude, être soucieux des processus et des résultats, faire preuve de leadership partagé et contenir une valeur ajoutée. Il s'attarde particulièrement sur la notion de maturité autant personnelle qu'organisationnelle. Pour cette dernière, il mentionne que les organisations doivent migrer vers d'autres intérêts, vers des visions pour apprendre à faire des consensus, vers des compromis nécessaires au travail ensemble.

La concertation doit inévitablement être supportée pour ne pas être laissée à elle-même. Les décideurs vont être ouverts à financer et supporter des concertations intelligentes. De plus, en ajoutant la notion de développement intégré aux concertations, on s'assure de consolider et d'avoir un équilibre entre les dimensions composant les divers types de développement. Selon M. Coutu, la promotion du développement social passe par la promotion d'un développement intégré. La stratégie d'action collective prometteuse est le travail en coconstruction et l'implication des citoyens concernés, surtout les gens les plus défavorisés.

Proposition d'action à l'échelle d'un territoire de MRC

La concertation est un espace libre, un forum continu et ouvert, non incorporé, un lieu d'échanges qui permet à tous les acteurs d'une MRC de réfléchir sur les liens à tisser. Elle fait les liens entre le monde financier, politique, de la santé, de l'éducation, de l'environnement, etc. Elle permet de faire des alliances qui seraient autrement impossibles, pour partager des analyses collectives et de coconstruire ensemble en vue de mettre en place des projets concrets.

Il est avantageux de rattacher des maires et des préfets crédibles, qui dynamisent les tables de concertation. Ils amènent avec eux des acteurs d'influence, comme les membres des chambres de commerce, les policiers, des représentants de la caisse Desjardins, etc.

M. Coutu mentionne l'importance du rôle d'accompagnement, d'analyse et de stratégie mais insiste aussi sur le fait qu'il est important d'adopter un rôle d'interventionniste, d'action. Il est aussi primordial de travailler avec les compétences locales et territoriales.

En guise de conclusion, M. Coutu identifie qu'idéalement, il faudrait disposer d'une enveloppe budgétaire qui appartienne à tous, ainsi que d'une structure adéquate pour la concertation

régionale et locale. Il y a beaucoup de travail qui se fait pour une concertation entre les régions, mais il manque littéralement d'arrimages au niveau national entre les différents paliers gouvernementaux et partenaires.

Questions des participants :

- Quelles sont les conditions d'accompagnement qui viennent soutenir le processus?

Il faut se donner une vision, une finalité commune territoriale. Il faut jouer dans les zones grises et accepter que chacun ait des intérêts propres dans nos concertations.

- Quel est le mécanisme qui assure la solidité des concertations?

Il faut organiser la relève et la préparation des départs des leaders dans les organisations. Mais on n'a pas toujours la main mise sur les conditions idéales, sur le mécanisme, le processus.